

# Compte-rendu de la séance du 30 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 23 novembre 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : néant

Secrétaire : de LAMARLIERE Chantal

## Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,  
Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2023 d'arrêt projet des ZAER,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération en date du 19 octobre 2023 il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier de concertation du public sur les ZAEnR envisagées par la Commune était consultable **du 30 Octobre 2023 - 9h00 au 17 Novembre 2023 – 17h00**.

Ce dernier comprenait :

- Les fiches pratiques sur les différentes énergies de l'ADEME,
- Un registre d'observation du public, disponible aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, permettant à chacun de formuler ses observations
- La délibération du 19 octobre 2023 et ses annexes.

Cette concertation a été relayée au travers d'un affichage en Mairie, d'un affichage sur le site internet communal et d'un flyer toutes boîtes.

Monsieur Le Maire présente le bilan de cette concertation, joint en annexe de la présente délibération (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- aucune observation n'a été inscrite sur le registre,
- aucune contribution n'a été reçue en dehors dudit registre (mail, courriers,...).

Monsieur le Maire propose, à l'issue de la concertation publique, que les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 19 octobre 2023 soient validées et jointes en annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en vue du débat communautaire.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux de voirie**: devis supplémentaire de 16 400€ HT (trottoirs en enrobés non prévus initialement). 2 poteaux doivent être déplacés (attente devis). Rue du marais : route surplombe la bordure.
- **Colis de Noël - Arbre de Noël**: distribution des colis (69 colis dont 1 hôpital) le samedi 16 décembre 2023. Arbre de Noël le dimanche 17 décembre 2023. Cartes cadeaux de 20€ pour les 7/10 ans. 37 enfants. Installation du sapin dans la salle. Réparation des décorations de rues défilantes.
- **Assainissement**: contrôle systématique des habitations par le SPANC en 2025.
- **Reportage télévisuel**: report au printemps 2024 (chaîne WEO).
- **Voirie**: devis pour le remplacement du panneau d'entrée de Commune en venant d'Escoudet.
- **SIAEP**: travaux assainissement Petit Amplier fin 2024, suite à la mise aux normes de la STEP de Beauquesne. Sondage à réaliser pour les riverains de la rue de l'église.
- **Logement**: visite à prévoir en décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.